



**7^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 13 septembre 2022, 19 h,**

**Centre communautaire Champigny
7519, boulevard Wilfrid-Hamel**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Laurier Bérubé	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M ^{me} Julianne Bossé	Administratrice
M ^{me} Pascale Bouchard	Administratrice
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Administratrice
M. Lothar Marzell	Administrateur
M. Maxime Le Pluart	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau

ÉTAIT ABSENTE :

M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
----------------------------------	-----------------------

Dix citoyen.ne. s sont présent. e. s

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. Mme Lisa Gravel-Baril demande que le point 8 Trésorerie soit déplacé au point 6 et un point ajouté au point 9 : Frais de gardiennage.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 1
3.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi 14 juin 2022	19 h 5
4.	Suivi au procès-verbal	19 h 10
	• Suivi de la consultation publique du 14 juin 2022	
	• Demande d'un parc près de l'Aéroport	
5.	Période d'intervention des citoyens	19 h 20
6.	Trésorerie	19 h 35
7.	Dossier du conseil de quartier	19 h 45
	• Plan d'action 2022-23 : adoption	
	• Entretien du sentier piétonnier Buffon/l'Étincelle : réponse de la Ville de Québec	
	• Dossier agricole	
	• Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier	
	• Autre(s) dossier(s)	
	○ Parc Claude-Germain, pickleball et Deck kockey	
8.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 30
9.	Informations et correspondance	20 h 50
	➤ Réponses de la ville	
	○ Stationnement alternatif centre Trois-Saisons	
	○ Intersection avenue Notre-Dame et Frenette	
	○ Frais de gardiennage	
10.	Levée de l'assemblée	20 h 55

RÉSOLUTION CQA-22-CA-34

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M^{me} Laurier Bérubé, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2022

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-35

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 14 juin 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- **Point 4 : Suivi de la consultation publique du 14 juin 2022**

M. Louis Martin rappelle que la consultation publique portait sur le changement de zonage lié à un projet de construction d'édifice à logement. Pour donner suite aux interventions des citoyens, le promoteur a apporté des corrections aux plans pour tenir compte de l'opinion des résidents et de la recommandation du Conseil de quartier de l'Aéroport.

- **Point 7 : Demande d'un parc d'observation près de l'Aéroport**

M. Réjean Martel informe le conseil de quartier qu'une lettre a été envoyée et qu'il est toujours en attente d'une réponse.

- **Point 7 : problématique de vibration lors du passage des camions sur le boulevard Chauveau**

M. Louis Martin informe le conseil de quartier que des travaux de pavage sont prévus dans les prochaines semaines à l'intersection Chauveau/Notre-Dame, ce qui devrait régler le problème.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS

- **Vitesse excessive sur la rue Champigny-Est**

Un citoyen manifeste sa grande déception quant à l'avancement du dossier relié à la vitesse excessive sur la rue Champigny Est, en cours depuis 2020. Le citoyen informe le Conseil qu'aucune solution n'a été apportée. Il souligne que malgré qu'il ait communiqué à plusieurs reprises avec les instances de la Ville de Québec, il n'a pas eu de retour jusqu'à maintenant. Il demande aux élus, présents à l'assemblée, si des corrections peuvent être mises en place prochainement pour finaliser ce dossier qui traîne depuis 2020. M. Louis Martin informe le citoyen qu'à la suite de l'analyse de circulation présentée en mai 2022, des solutions ont été suggérées et sont présentement à l'étude. Il ajoute que le personnel dédié à l'analyse de ce dossier doit prendre en considération les différentes règles et normes de la Ville de Québec et du Ministère des Transports avant de retenir une solution. Le dossier suit son cours. Il tentera de connaître le délai de mise en application des solutions qui seront retenues. M. Réjean Martel ajoute que des résolutions avaient déjà été rédigées pour appuyer la démarche citoyenne auprès de la Ville de Québec à deux reprises lors des séances du Conseil, soit le 9 mars 2021 et le 10 mai 2022 :

« **RÉSOLUTION CQA-21-CA-04-12** Vitesse sur la rue Champigny-Est Considérant la problématique soulevée par des citoyens du secteur concernant la circulation de transit sur la rue Champigny-est ;

• Considérant que plusieurs automobilistes empruntent cette rue afin d'éviter le feu de signalisation du boulevard Hamel ;

• Considérant un enjeu de sécurité lié à la vitesse de circulation parfois excessive et à une obstruction visuelle causée par des véhicules stationnés ;

• Considérant que la rue Champigny-Est est une rue résidentielle, Il est proposé par M. Réjean Martel et appuyé par M. Lothar Marzell de demander au service des transports de la Ville de Québec de faire une analyse de la situation et de proposer des correctifs pour limiter au maximum la circulation de transit. *Adopté à l'unanimité*. [Extrait du procès-verbal de la 3^e assemblée ordinaire du CQA, tenue le 9 mars 2021.](#)

Résolution 22-CA-26 Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par Mme Lisa Baril-Gravel, il est résolu d'appuyer la demande des citoyens de fermer l'extrémité de la rue Champigny-Est à l'intersection de la Route de l'Aéroport. *Adoptée à l'unanimité* [Extrait du procès-verbal de la 5^e assemblée ordinaire du CQA, tenue le 10 mai 2022.](#)

Résolution 22-CA-27 Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu de demander à la Ville de Québec d'installer des feux de circulation avec détecteur de mouvement pour donner la possibilité d'accéder au boulevard Hamel par la rue Antoine-Tabeau. *Adoptée à l'unanimité* [Extrait du procès-verbal de la 5^e assemblée ordinaire du CQA, tenue le 10 mai 2022.](#)

➤ **Vitesse excessive sur la rue Saint-Vincent**

Un citoyen et une citoyenne résidant sur la rue Saint-Vincent exposent leurs inquiétudes quant à la sécurité des résidents et des enfants qui circulent sur la rue Saint-Vincent. Les résidents expliquent que plusieurs enfants circulent sur cette rue pour se rendre à l'école primaire Jouvence, située sur la rue St-Yves. Cette situation perdure depuis 2009 et bien que les citoyens l'aient dénoncé à plusieurs reprises, force est de constater qu'aucune solution n'a été apportée. Ils demandent donc, l'appui du Conseil de quartier afin de les soutenir dans leur requête. M. Louis Martin mentionne qu'une résolution du conseil serait un atout supplémentaire pour appuyer leur demande.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-36

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT que depuis 2009, des résidents de la rue Saint-Vincent ont interpellé les autorités de la ville concernant la problématique de la vitesse sur cette artère ;

CONSIDÉRANT qu'une circulation de transit est en hausse sur cette artère ;

CONSIDÉRANT que bien que la limite maximale soit maintenant fixée à 40 k/h, la problématique est toujours présente ;

Il est proposé par Réjean Martel et appuyé par Lisa Gravel-Baril que la Ville de Québec mette en place une étude de circulation sur cette artère afin de trouver des solutions sur la problématique de vitesse. D'ici là, le Conseil requiert l'installation de la stèle de vitesse pour tenter de ralentir la vitesse sur cette voie.

Adoptée à l'unanimité

➤ **Vitesse excessive sur la rue des Champs Élysées et déneigement des trottoirs**

Un citoyen résidant de la rue des Champs Élysées souligne l'augmentation de circulation de transit et la vitesse excessive sur cette rue. Bien que des panneaux annonçant la limite de vitesse de 30 km/h soient maintenant installés, la vitesse n'a cependant pas

diminué. Cette situation inquiète les résidents et ils dénoncent, par la même occasion, les trottoirs qui ne sont pas déneigés l'hiver, ce qui oblige les résidents et les enfants à circuler dans la rue. M. Louis Martin suggère aux résidents de communiquer avec le 311 pour déposer leur plainte. Le nombre de plaintes enregistrées au 311 peut être un appui significatif à leur requête.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-37

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT que la configuration de la rue favorise la vitesse sur cette artère ;

Il est proposé par Réjean Martel, appuyé par Aline Dumont, d'installer un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Thivierge et de la rue des Champs Élysées dans le but de réduire considérablement la vitesse ;

Il est proposé également que la ville de Québec met en place une étude de circulation sur cette artère afin de trouver des solutions sur la problématique de vitesse.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION CQA-22-CA-38

CONSIDÉRANT que la politique de viabilité hivernale prévoit le déneigement de nouveaux trottoirs et de ceux existants ;

CONSIDÉRANT que malgré la présence d'un trottoir, ce dernier n'est pas déneigé depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants utilisent ce dernier pour se rendre à l'école ;

Il est proposé par Réjean Martel, appuyé par Aline Dumont, que la Ville de Québec procède au déneigement du trottoir sur la rue Champs Élysée.

Adoptée à l'unanimité

➤ Vitesse excessive, absence de trottoir sur la rue Paul VI

Un citoyen et une citoyenne informent le Conseil de quartier de la vitesse excessive et de l'augmentation de la circulation de transit, en plus de souligner l'absence de trottoir sur la rue Paul VI. Cette voie de circulation est fréquemment utilisée par les enfants qui se rendent à l'école primaire les Primevères. M. Louis Martin recommande aux résidents de signaler cette problématique au 311 pour appuyer leur requête.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-39

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une circulation de transit est en hausse sur cette artère ;

CONSIDÉRANT l'absence de trottoir sur cette rue ;

CONSIDÉRANT que les élèves qui fréquentent l'École les Primevères doivent traverser cette artère ;

Il est proposé par Sébastien Deveault, appuyé par Maxime Le Pluart, que la ville de Québec mette en place une étude de circulation sur cette artère afin de trouver des solutions sur la problématique de vitesse.

Adoptée à l'unanimité

➤ Absence d'éclairage dans un sentier piétonnier

Un citoyen informe le Conseil de l'absence de lampadaire sur le sentier piétonnier reliant la rue Paul VI et la rue Tardivel. Ce sentier est régulièrement utilisé pour se rendre au Parc le May ou à l'École les Primevères, soit par les résidents, soit par les enfants. Il souligne l'importance d'éclairer ce sentier puisque qu'il devient très sombre dès que la lumière baisse et ce, à partir du début de l'automne, augmentant les risques d'accident. Il demande donc à la ville de prévoir l'installation de lampadaires pour sécuriser le sentier. M. Louis Martin recommande de signaler ce fait au 311 pour appuyer leur demande.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-40

Il est proposé par Sébastien Deveault, appuyé par Maxime Le Pluart que la Ville de Québec installe des lampadaires dans le sentier piétonnier qui relie le parc de l'école les Primevères au parc le May.

Adoptée à l'unanimité

➤ Vélo rang Saint-Ange et avenue Notre-Dame

Une citoyenne s'interroge sur le fait que le rang des Mines relevant de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est pavé sur l'accotement des 2 côtés de la route, alors qu'au moment où la même voie de circulation devient le rang Saint-Ange, relevant de la Ville de Québec, ne l'est pas. La route est de plus en plus utilisée par les vélos et la circulation est très problématique. Elle demande au Conseil de quartier d'appuyer sa demande de solliciter la Ville pour l'asphaltage de l'accotement des deux côtés du rang Saint-Ange afin de le rendre sécuritaire pour les cyclistes et les automobilistes. M. Réjean Martel mentionne que la même problématique se retrouve sur l'avenue Notre-Dame.

RÉSOLUTION CQA-22-CA-41

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de vélos utilisent le rang Saint-Ange et l'avenue Notre-Dame pour pratiquer cette activité physique ;

CONSIDÉRANT que la cohabitation vélo/piéton/automobiliste est de plus en plus difficile ;

CONSIDÉRANT que les bordures de chaque côté de la rue ne sont pas asphaltées ;

CONSIDÉRANT que les bordures sont asphaltées dans le rang des Mines et sur la rue Notre-Dame dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ;

Il est proposé par Julianne Bossé, appuyé par Lothar Marzell, que la ville de Québec asphalté les bordures de chaque côté du Rang St-Ange afin de donner un espace sécuritaire aux cyclistes et aux piétons.

Adoptée à l'unanimité

➤ Jeux d'eau au parc Saint-Ange

La même citoyenne résidente du rang Saint-Ange aimerait qu'on installe des jeux d'eau au parc Saint-Ange et demande au Conseil de quartier quelle serait la démarche à entamer.

Le conseil de quartier lui suggère de communiquer avec le 311 pour que la requête soit enregistrée et qu'un suivi puisse se faire.

6. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 10 516,09 \$ au compte, incluant trois subventions de 3 000 \$ de la Ville de Québec et du Centre de services scolaires des Découvreurs pour les projets de sécurité routière du Conseil.

La période d'été a engendré des délais pour la passation des dossiers de trésorerie, par suite de la récente nomination à la trésorerie. L'opération devrait se finaliser prochainement.

7. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

7.1 Plan d'action 2022-23 : adoption

M. Réjean Martel reporte le point d'adoption du « Plan d'action 2022-23 » à la prochaine réunion du conseil de quartier prévue le 11 octobre prochain.

7.2 Entretien du sentier piétonnier Buffon/Étincelle : réponse de la ville de Québec

M. Martel et M. Deveault déplorent la réponse de M. Lachance, responsable de la Ville de Québec, qui n'a pas voulu rencontrer le Conseil de quartier pour discuter du

déneigement du sentier piétonnier Buffon/Étincelle. Ils expriment leur insatisfaction quant à la réponse de la Ville et réitèrent la volonté du Conseil de quartier de poursuivre les démarches.

7.3 Dossier agricole

Mme Julianne Bossé explique que le comité cerne avec difficultés les enjeux qu'il veut soutenir. Il semble difficile de fixer des objectifs précis ayant donné le peu d'information qui pourrait les mettre sur la voie. Elle émet l'idée d'un sondage pour consulter la population agricole qui pourrait d'orienter leurs actions. M. Martel demande si la Ville peut allouer des fonds pour la réalisation du sondage. M. Louis Martin, suggère de contacter la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord et l'Association de la Relève agricole de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, pour ne nommer que celles-là, comme sources d'information.

M. Marzell souligne aussi l'importance du territoire agricole, qui se retrouve majoritairement dans notre secteur et souhaiterait que l'avenir du territoire agricole occupe une plus grande place dans les préoccupations de la Ville de Québec.

Le comité doit se pencher sur le dossier agricole et amener des suggestions au Conseil de quartier pour les inclure dans le Plan d'action 2022-23.

7.4 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier

M. Sébastien Deveault fait un court bilan des projets réalisés dans le cadre de la stratégie de sécurité routière 2020-2024. Bien que la situation sanitaire des deux dernières années ait amené son lot de contraintes, l'année 2021-2022 a permis de réaliser trois courtes vidéos traitant des thèmes de la vitesse, de la courtoisie et de la sécurité près des écoles.

Notre nouveau projet consiste à la réalisation d'un clip appuyé d'un « jingle » qui devrait être livré dans un avenir proche. Des affiches seront également disponibles pour appuyer notre démarche. Le Conseil de quartier informe qu'une opération pour installer ce type de pancarte est prévue sur plusieurs terrains d'une même rue pendant quelques jours. Par la suite, la même opération est prévue sur une autre artère, etc. La période visée serait au printemps 2023 afin d'éviter de surcharger le paysage déjà occupé par les affiches d'élection et l'installation des décorations d'Halloween.

Des citoyens s'interrogent sur l'installation de pancartes qui indiquent de circuler plus lentement. Certains auraient aimé que le tout se déroule plus rapidement.

M. Martel rappelle que chaque année la Ville de Québec alloue des budgets, dans le cadre du *Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière*, aux conseils de quartier, aux conseils d'établissement et comités de parents. La date limite pour présenter la demande de subvention est le 30 novembre 2022 à 16 h. Nous sommes ouverts à toutes les suggestions.

7.5 Autres dossiers

- **Parc Claude Germain.** Le Conseil de quartier aimerait que l'on vérifie auprès de la Ville de Québec, si elle procèdera à l'installation de « bandes de patinoire » au Parc Claude Germain pour redonner la possibilité de jouer au deck hockey sur le terrain initialement prévu à cette fin et de réaménager pour le *pickleball*. La réponse de la Ville est que des bandes seront installées pour le printemps 2023.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. David Weiser souligne la bonne décision de la Ville de Québec de déplacer certaines activités culturelles à l'extérieur du centre-ville. Ceci a permis aux secteurs environnants d'en bénéficier. M. Martel félicite l'idée de délocalisation et confirme avoir eu la chance d'y assister ainsi que d'autres membres du Conseil.

Il ajoute aussi que la sécurité routière est un point important qui passe obligatoirement par la sensibilisation des citoyens et par l'utilisation d'incitatifs. Sa réflexion porte sur différents projets et il demeure ouvert aux suggestions qui pourraient lui être faites. Il invite les personnes présentes à lui faire part de leurs idées.

M. Louis Martin informe le conseil de quartier qu'une séance d'information sur les milieux humides se tiendra le 22 septembre 2022, en ligne et en présence au Centre de loisirs Trois-Saisons. L'inscription est obligatoire. Durant cette rencontre, les aspects suivants seront abordés :

- L'importance des milieux humides et hydriques et leur rôle ;
- La gouvernance et la réglementation applicable aux milieux humides et hydriques ;
- Le portrait et le diagnostic des milieux humides et hydriques ;
- Le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'Agglomération de Québec.

Les citoyens auront l'occasion de poser leurs questions aux professionnels de la Ville présents, ainsi qu'aux experts présents.

M. Martin signale qu'un sondage a été réalisé sur la révision des Conseils de quartier. L'analyse se fera en septembre et les règles révisées devraient être connues en 2023.

En référence au communiqué du 30 août dernier concernant le réaménagement des entrées de l'Aéroport aux fins de maximiser le potentiel de développement économique, M. Marzell demande si d'autres projets sont en pourparlers et si un lien est à faire avec l'éventuelle création du parc industriel inscrit au schéma d'aménagement et de développement. M. Weiser confirme qu'il n'a eu aucune information liée au parc industriel. À sa connaissance, le seul projet de ce secteur touche le réaménagement des entrées et sorties de l'Aéroport.

9. RÉPONSES DE LA VILLE

- **Stationnement d'appoint au Centre de loisir de Trois-Saisons.** Les citoyens pourront utiliser le stationnement d'appoint pour la prochaine saison hivernale lors des opérations de déneigement.
- **Les feux de circulation à l'intersection Notre-Dame / rue Frenette.** L'opération est complétée.
- **Frais de gardiennage.** Le point est soulevé par Lisa Baril-Gravel qui souhaite avoir des informations sur la possibilité de se faire rembourser les frais de gardiennage lors des réunions du Conseil de quartier. M. Ernesto Cobos confirme qu'il existe une politique et qu'il est possible de faire une réclamation en remplissant les formulaires prévus à cette fin.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 20 h 56.

Procès-verbal rédigé par Aline Dumont et révisé par Réjean Martel.

signé

signé

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire